

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 370

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 13078**

(54) Pochette plate inviolable.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 65 D 27/22, 65/26.**

(22) Date de dépôt..... 12 juin 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 18-12-1981.

(71) Déposant : PRIN Jean-Claude.

(72) Invention de : Jean-Claude Prin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Propri Conseils,
23, rue de Léningrad, 75008 Paris.

La présente invention concerne une pochette plate pour le conditionnement d'objets, par exemple des bas, des chaussettes, des cravates etc..., comportant une ouverture en forme de fente pour l'introduction et l'extrac-
5 tition desdits objets et réalisée en une matière à la fois souple et rigide comme le carton ou une matière analogue.

De telles pochettes plates sont destinées à présenter ces objets à la vente et l'expérience montre qu'il est
10 possible, lorsque les pochettes emplies sont à l'étalage, d'extraire lesdits objets desdites pochettes en laissant celles-ci en place. Il en résulte que ces objets peuvent être facilement volés, sans que le responsable de l'étalage puisse immédiatement s'en apercevoir, puisque
15 lesdites pochettes restent à leur place.

La présente invention a pour objet de remédier à cet inconvénient et elle concerne une pochette pratiquement inviolable ou tout au moins difficilement violable.

A cette fin, selon l'invention, la pochette est remarquable en ce qu'elle comporte un volet se trouvant normalement en prolongement d'une face de ladite pochette, pouvant basculer autour d'une ligne d'articulation agencée le long d'un bord de ladite fente et pourvu d'une languette qui lui est rigidement liée,
20 qui fait saillie au-delà de ladite ligne d'articulation en direction du fond de la pochette et dont la dimension dans le sens de la saillie est telle que la languette, initialement disposée à l'intérieur de la pochette, peut facilement sortir de la fente par basculement vers l'extérieur dudit volet autour de ladite
25 ligne d'articulation pour venir s'appliquer lors du retour du volet en position initiale sur la face exté-
30

rieure de la pochette opposée à la ligne d'articulation, mais, une fois sortie ne peut pratiquement plus être introduite dans la fente que par déchirement des bords de ladite pochette.

5 Ainsi, comme on le verra par la suite, ladite languette obstrue la fente lorsqu'on cherche à tirer les objets, de sorte que l'extraction de ceux-ci est impossible.

De préférence, ladite languette s'étend sur la plus grande partie du bord de la fente, afin de constituer 10 un obstacle aussi important que possible.

Avantageusement, ledit volet est agencé pour servir de moyens de suspension à la pochette . Il peut être constitué de deux épaisseurs collées, ladite languette faisant partie intégrante de l'une des épaisseurs.

15 La pochette selon l'invention peut être constituée par pliage et collage d'un flan d'une seule pièce

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention pourra être réalisée.

La figure 1 est une vue à plat d'un flan pour la réalisation 20 d'une pochette selon l'invention.

La figure 2 est une vue de face de la pochette selon l'invention, la languette étant rentrée.

La figure 3 est une coupe correspondant à la ligne III-III de la figure 2.

25 La figure 4 illustre la sortie de la languette, en coupe correspondant à la figure 3.

La figure 5 montre la languette en position de verrouillage, en coupe correspondant à la figure 3.

Le flan de carton 1, montré par la figure 1, comporte deux volets rectangulaires identiques 2 et 3, reliés l'un à l'autre par une ligne de pliage 4, correspondant à l'un de leurs petits côtés.

5 Le long de ses grands côtés longitudinaux 5 et 6, le volet 2 est pourvu de volets latéraux 7 et 8 articulés à celui-ci par des lignes de pliage confondues avec lesdits côtés 5 et 6.

Par ailleurs, un volet 9 est articulé au volet 2 le 10 long du petit côté 10 de celui-ci, opposé au volet 3. Ce volet 9 est formé de deux volets identiques 9a et 9b repliables l'un sur l'autre autour d'une ligne de pliage 11, parallèle aux côtés 4 et 10. Sur la presque totalité de son bord 12 opposé au volet 2, le volet 9 15 comporte une languette 13, en saillie vers l'extérieur.

Une encoche 14, en forme au moins approximative de C, est pratiquée dans le volet 9, symétriquement par rapport à la ligne 11.

20 Une ouverture 15, par exemple obturée par un film transparent, peut être prévue dans le flan 2.

Pour former une pochette selon l'invention, on replie 25 le volet 9a sur le volet 9b et on solidarise ces deux volets l'un de l'autre par encollage de la totalité de leurs surfaces en contact, sauf la languette 13. De plus, on replie, dans le même sens, les volets 7, 8 et 3 sur le volet 2 et on solidarise le volet 3 desdits volets 7 et 8 par encollage. On obtient ainsi la pochette de la figure 2 dans laquelle la languette 13 se trouve 30 à l'intérieur de la pochette, entre les volets 2 et 3.

Dans cette position (voir la figure 3), la languette
13 ne s'oppose pas à l'ouverture de la fente 16, formée
au niveau du bord libre 17 du volet 3, en vue de l'in-
troduction dans la pochette de l'objet ou des objets
5 plats qu'elle doit contenir.

Après cette introduction, le double volet 9a, 9b est
basculé vers l'extérieur dans le sens de la flèche F
(voir la figure 4) de sorte que la languette 13 pivote
vers l'extérieur en écartant la fente 17, jusqu'à
10 échapper au bord 17.

Ensuite, lorsque le double volet 9a, 9b revient par
son élasticité en prolongement du volet 2, la languette
13 vient se placer sur la face extérieure du volet 3
(voir la figure 5) empêchant l'écartement de la fente
15 16 et donc l'accès à l'intérieur de la pochette. Même
si l'on rebascule le double-volet 9a, 9b comme montré
par la figure 4, la languette 13 constitue un obstacle
à l'extraction de l'objet contenu dans la pochette et
ne peut plus être réintroduite dans la pochette.

20 Ainsi, grâce à l'invention, on obtient une pochette
pratiquement inviolable.

R E V E N D I C A T I O N S

1.- Pochette plate comportant une ouverture en forme de fente et réalisée en une matière à la fois souple et rigide, caractérisée en ce qu'elle comporte un volet se trouvant normalement en prolongement d'une face

5 de ladite pochette, pouvant basculer autour d'une ligne d'articulation agencée le long d'un bord de ladite fente et pourvu d'une languette qui lui est rigidement liée, qui fait saillie au-delà de ladite ligne d'articulation en direction du fond de la pochette

10 et dont la dimension dans le sens de la saillie est telle que la languette, initialement disposée à l'intérieur de la pochette, peut facilement sortir de la fente par basculement vers l'extérieur dudit volet autour de ladite ligne d'articulation pour venir s'appliquer lors du retour du volet en position initiale sur la face extérieure de la pochette opposée à la ligne d'articulation, mais, une fois sortie ne peut pratiquement plus être introduite dans la fente que par déchirement des bords de ladite pochette.

20 2.- Pochette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la languette s'étend sur la plus grande partie du bord de la fente.

25 3.-Pochette selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que ledit volet est agencé pour servir de moyens de suspension.

30 4.-Pochette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, réalisée par pliage et collage d'un flan découpé caractérisée en ce que ledit volet est formé par repliage et collage l'un sur l'autre de deux demi-volets identiques, dont l'un comporte, sur l'un de ses bords, ladite languette, qui n'est pas soumise au collage.

2484370

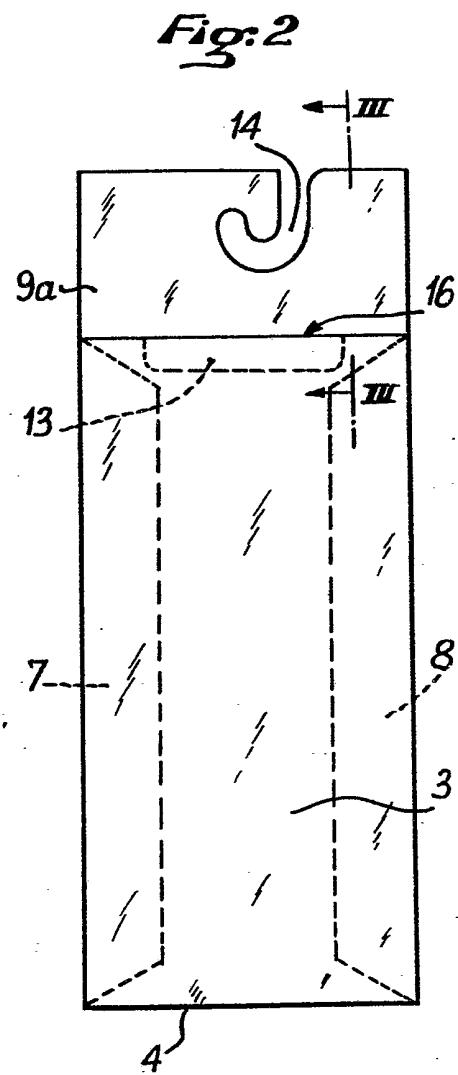
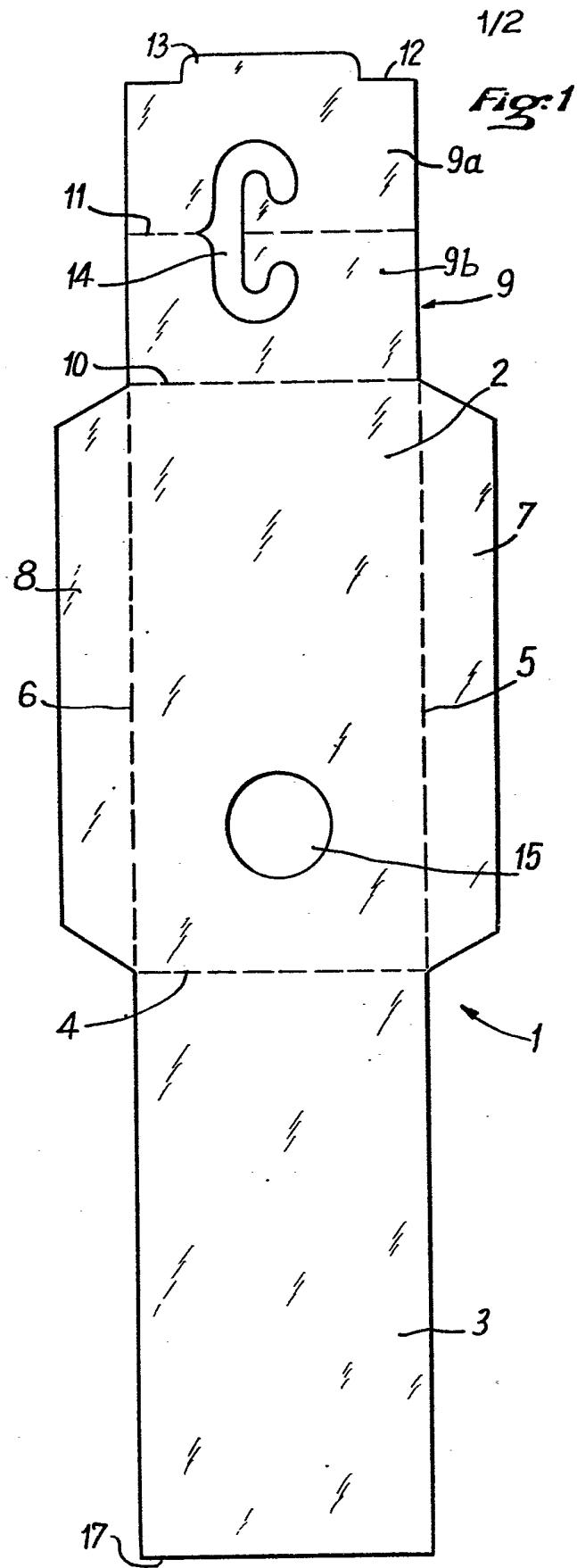
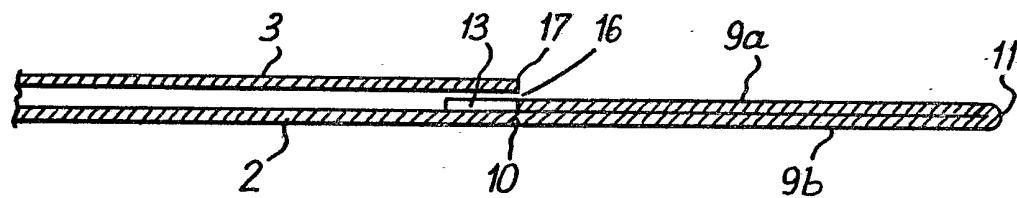
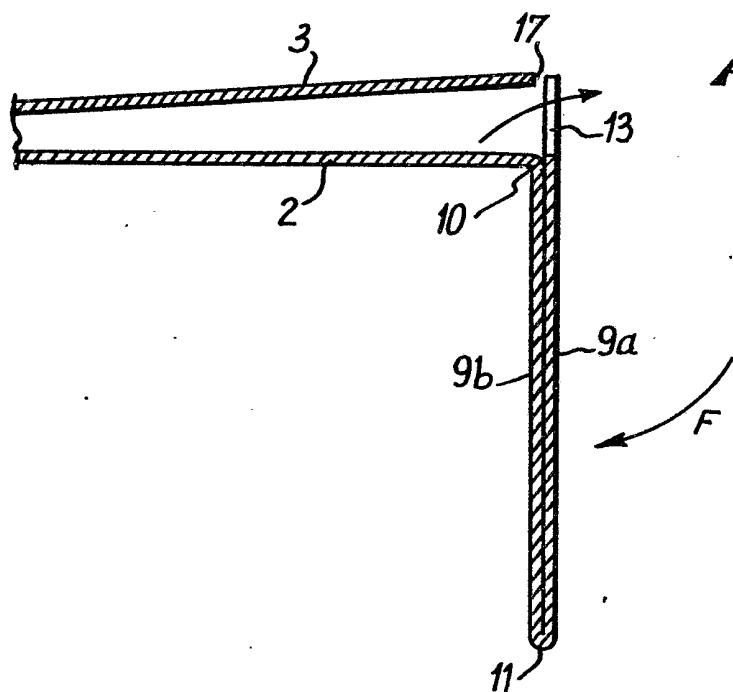


Fig.3*Fig.4**Fig.5*